

1449 (n. st.), 1^{er} mars – Moulins.

Charles, duc de Bourbonnais et d’Auvergne, nomme Thierry Fouet maître de la chambre aux deniers de son Hôtel, au lieu de Jean Rocquet.

A. Original perdu.

MENTION : analyse par Gaignières, à partir du second registre de la chambre des comptes du Bourbonnais. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 22299, folio 15.

(DEPERDITUM)

⟨ Fouet. Rocquet. ⟩ Folio 80. Lettre de provision de monseigneur le duc de Bourbon de l’office de maître de sa chambre aux deniers, en faveur de son amé et feal serviteur Thierry Fouet, au lieu de Jehan Rocquet. A Moulins le 1^{er} mars 1448. Serment le 3 may suivant.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l’appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d’information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).